



## Frais

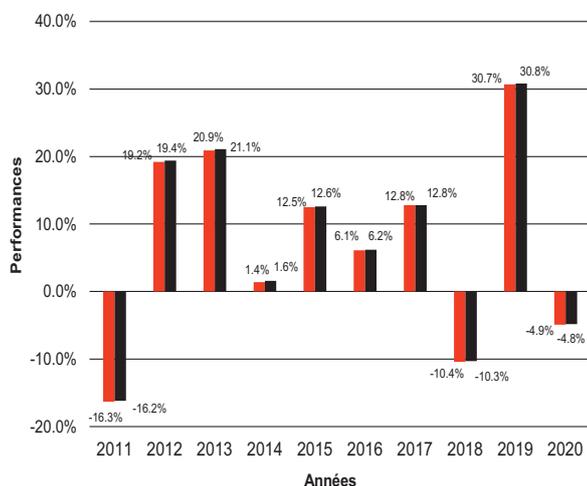
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisant la croissance potentielle des investissements.

Frais uniques à la souscription et au rachat	
Frais d'entrée	5% non-acquis au Fonds
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,20%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour plus d'informations concernant les frais, veuillez vous référer à la section Frais du Règlement du Fonds, disponible sur demande, auprès de la société de gestion SG 29 HAUSSMANN, 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, ainsi que sur le site internet : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

## Performances passées

### SG HAUSSMANN FRANCE INDEX 5



■ SG HAUSSMANN FRANCE INDEX 5  
■ Indice de référence \*

Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. La performance est indiquée en Euro (EUR), nette de tous les frais à la charge du Fonds. Le Fonds a été créé le 9 octobre 2000.

(\*) Jusqu'au 27/10/2010, l'Indice de Référence du Fonds était le CAC 40 Price Return

## Informations pratiques

**Nom du dépositaire :** Société Générale.

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :** Le prospectus du fonds ainsi que les derniers rapports semestriels et annuels en date, sont disponibles en français gratuitement et sur demande, auprès de la société de gestion SG 29 HAUSSMANN, 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris.

**Informations supplémentaires :** La valeur liquidative et autres informations concernant les catégories de parts (le cas échéant), sont disponibles à <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

**Fiscalité :** La responsabilité de SG 29 HAUSSMANN ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus détaillé du fonds.

**Informations sur la politique de rémunération :** Le détail de la politique de rémunération de la Société de gestion SG 29 HAUSSMANN est disponible

gratuitement en version papier sur demande de l'investisseur auprès de SG 29 Haussmann.

Ce fonds est agréé en France et régulé par l'Autorité des Marchés Financiers.

SG 29 HAUSSMANN est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01 novembre 2021.